



Cercle des Réseaux Européens

Echange avec Khalil Rouhana

Directeur Général adjoint de la DG CONNECT

11 février 2021

Le 11 février, le Cercle des Réseaux Européens a eu le plaisir d'accueillir Khalil Rouhana, Directeur Général adjoint de la DG CONNECT, afin d'échanger sur les chantiers de la Commission concernant la transition numérique de l'UE. Cet échange a permis d'identifier les grands rendez-vous et de clarifier les objectifs d'une Commission partagée entre la nécessité de favoriser l'accès aux données et la préservation de la compétitivité des acteurs européens.

Réussir la double transition numérique et écologique est la priorité de l'Union européenne. La réussite de la transition numérique signifie que la transition soit en ligne avec les valeurs européennes, assure la résilience et l'autonomie européenne, ainsi que les choix des infrastructures pour le futur. L'UE est déterminée à affirmer sa position de leader en matière de numérique. L'enjeu est désormais autour de la mise en place de mesures pour être à la hauteur de cette ambition à l'échelle internationale. Depuis la nomination de Thierry Breton en tant que Commissaire en charge du Marché Intérieur, la Commission a entrepris un large travail d'analyse de ce qu'il faut faire pour accélérer la transition numérique, en la façonnant et non en la subissant. A ce titre, l'UE dispose de forces, mais doit également faire face à de nombreuses faiblesses. La Commission a lancé plusieurs chantiers autour de thèmes interreliés : les données, le commerce en ligne et les plateformes, la cybersécurité ainsi que les investissements nécessaires.

Les données

En matière de données, la Commission a déjà présenté un acte législatif sur la gouvernance des données le 25 novembre. Ce cadre précise les conditions de partage des données personnels qui ont un intérêt public ou à des fins non lucratives. La Commission travaille également à un grand projet européen permettant de bâtir une infrastructure des données pour ce que cette dernière soit la plus résiliente possible.

Un second acte législatif sera proposé avant la fin du premier semestre pour compléter ce dispositif, en particulier le cadre législatif, et viendra clarifier les conditions d'échange et d'accès aux données entre les différents acteurs (privés et publics). Il s'agit d'un sujet très délicat, notamment sur la question de l'accès aux données collectées par le privé. La Commission estime qu'il est dès lors nécessaire de fluidifier l'approche pour clarifier les zones d'ombres. Cet acte sera général, partant des expériences des différents secteurs, pour éviter toute contradiction avec les règles existantes.

La Commission est ouverte aux contributions des parties prenantes pour nourrir sa réflexion. Son objectif n'est pas de rendre les données accessibles et partageables à tout le monde mais de dessiner un cadre permettant la réutilisation organisée des données. La Commission appréhende aussi le sujet sous l'angle de la protection de la souveraineté et de la confidentialité des données qui pourraient être sensibles.

Le commerce en ligne et les plateformes

Concernant le commerce en ligne et les plateformes, le Digital Markets Act et le Digital Services Act sont perçus par la Commission comme des actes fondateurs, dévoilant la vision de l'UE sur le développement du numérique. La Commission souhaite placer le curseur à un endroit qui soit favorable au développement du secteur tout en protégeant les utilisateurs. L'enjeu est de ne pas laisser le monde en ligne sans loi, il faut créer un espace numérique avec des règles.

La cybersécurité

Sur le volet cybersécurité, la Commission a présenté une révision de sa stratégie en décembre, avec la révision de la directive NIS. L'objectif est le renforcement des dispositifs et outils pour protéger les citoyens et la démocratie, tout en renforçant les capacités technologiques et industrielles européennes.

Concernant ses travaux de certification, la Commission va bâtir son approche sur ce qui existe déjà au sein des Etats membres. Elle élabore actuellement les premiers schémas de certification sur le Cloud et espère pouvoir les présenter rapidement. Le plus grand défi est d'éviter d'aligner l'approche européenne sur le niveau le plus bas. Il faut pour cela créer les conditions d'une culture de la confiance. La DG CONNECT est vigilante à ne pas perdre en termes de vigilance et de niveau de sécurité. Les schémas de certification sont cependant volontaires. Dans le cadre de la directive RED, le travail de la Commission consiste à identifier pour quels secteurs ces schémas pourront devenir obligatoires.

Investissement

La confirmation des investissements de l'UE dans la transition numérique représente le quatrième chantier de la DG CONNECT. 20% du Plan de relance sera dédié aux investissements dans le numérique. La situation de l'UE est très hétérogène, si elle accuse en général un retard important, certains Etats membres sont très en pointe. Les domaines clés visés par cette politique d'investissement sont les infrastructures, la modernisation et la numérisation du secteur public, la formation, ainsi que le développement d'infrastructures clés.

En plus du Plan de relance, il existe plusieurs instruments financiers pour compléter les politiques nationales d'investissement, notamment dans des actions transfrontalières. Ces investissements doivent notamment servir à développer certaines technologies, dont la technologie quantique, mais également la cybersécurité et la formation. Cette volonté s'est notamment traduite par le doublement du budget dédié au Mécanisme d'Interconnexion, dont 900 millions d'euros sont fléchés vers les réseaux transfrontaliers et notamment l'équipement des réseaux autoroutiers en 5G. Des actions pilotes financées par H2020 ont récemment débuté, avec pour objectif à termes, d'en élargir l'échelle pour couvrir toutes les autoroutes transfrontalières.

Par ailleurs la Commission invite les Etats membres et les opérateurs privés à s'engager dans des collaborations thématiques, par exemple les supercalculateurs. Ces collaborations doivent être également des réussites dans le domaine de la numérisation des infrastructures de transport.

D'autres initiatives à l'agenda

D'autres initiatives sont également attendues, avec notamment une initiative sur l'identité électronique (eIDAS) qui sera accompagnée, d'ici deux mois, d'un cadre d'investissement pour déployer les concepts électroniques qui permettront de répondre aux demandes et besoins exprimés à travers l'UE. La DG CONNECT espère présenter sa proposition avant la fin du mois de mars. Cette initiative part du souhait de déployer une reconnaissance transfrontalière de l'identification électronique, avec un renforcement des ambitions européennes afin de concevoir un acte le plus adapté possible pour le développement futur des technologies d'identification.

Enfin, un nouveau cadre législatif sur l'Intelligence artificielle devrait être présenté d'ici fin avril, avec une approche sur les risques, pour dégager le juste équilibre entre soutien à l'innovation et protection contre de mauvaises utilisations.

La technologie Open RAN (O-RAN)

Actuellement, la Commission travaille à son plan de mise en œuvre de la 5G. Il est important pour l'UE de s'assurer que ce plan soit mis en œuvre car tout retard de déploiement occasionnerait de graves répercussions sur les acteurs européens. Il existe des aspects extrêmement importants dans la 5G en termes de densité du réseau ou de latence. La 5G est donc essentielle pour le développement des secteurs industriels et manufacturiers. Il n'est donc pas question d'attendre que la technologie Open RAN ait fait ses preuves. La Commission européenne a par ailleurs consulté les experts pour obtenir toutes les analyses existantes sur la sécurité de l'Open RAN et les conclusions amènent à constater que cette technologie n'est pas suffisamment mûre à ce stade. La Commission veut avancer en parallèle.

Contribution du numérique à l'action climatique

La Commission a développé deux angles d'approche pour que le numérique contribue à l'effort environnemental.

Le premier angle se concentre sur le secteur numérique et ses efforts pour consommer moins d'énergie et devenir toujours plus durable. Des mesures seront notamment proposées en collaboration avec la DG ENVI pour s'assurer que les règles qui s'appliquent en Europe le soient également pour le numérique, celles non adaptées soient modifiées.

Le second axe de travail est celui de l'investissement et de la mise en place d'incitations pour développer des technologies plus vertes. A ce titre, l'UE est très bien positionnée avec la conception des processeurs les plus économes. L'objectif est d'étendre cette pratique à d'autres produits tels que les supercalculateurs ou les appareils du quotidien tels que les smartphones.

Un dernier axe d'action est celui de la production de simulations numériques afin d'accroître la prévisibilité de l'évolution de l'environnement sur le territoire européen.